

Paris, le 17 janvier 2011

VŒUX DU PRÉSIDENT DE L'ACP

Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Au moment d'aborder cette nouvelle année, je souhaite vous présenter mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour 2011 !

Pourtant, cette année s'ouvre dans un environnement marqué de grandes incertitudes. Les inquiétudes émanant de certains pays, qu'il s'agisse de la dette souveraine ou du secteur bancaire, s'alimentent mutuellement. Si cette phase de la crise semble plus spécifiquement européenne, elle reflète surtout une incertitude et une instabilité potentielle à l'échelle mondiale. Dans tous les pays avancés, l'ajustement des bilans publics et privés se poursuit dans des conditions difficiles.

En Europe, nous faisons face, au jourd'hui, dans certains pays, à une crise de la dette. Mais ne nous y trompons pas, ce n'est certainement pas une crise de l'Euro.

Vous le savez, la spécificité de la zone euro tient évidemment à son organisation : des marchés monétaires et financiers intégrés mais des finances publiques et des dettes publiques nationales. Il existe donc un risque potentiel pour la stabilité financière de la zone qui nécessite une gouvernance appropriée. Cette question est aujourd'hui prioritaire pour les États de la zone euro. De mon point de vue, trois choses sont indispensables :

- D'abord, se donner des objectifs ambitieux : cessons de considérer que l'objectif est de 3% de déficit et respectons enfin le pacte de stabilité et de croissance tel qu'il existe depuis l'origine, c'est-à-dire visons avec détermination l'équilibre des finances publiques en moyenne sur le cycle ;
- Ensuite, adopter des procédures européennes rigoureuses : s'il est légitime que chaque État souverain décide du niveau et de la structure de ses dépenses et de ses recettes, il n'en va pas de même du solde, qui est un sujet d'intérêt commun à l'ensemble de la zone euro ;
- Enfin, les États membres doivent mettre en place une surveillance attentive de leur compétitivité relative et de l'évolution dans chaque pays des coûts unitaires de production, qui doivent être fondées sur l'objectif de stabilité des prix que la BCE a pour mandat de maintenir, et maintiendra quoi qu'il arrive.

Du côté des Banques centrales, ces difficultés nous ont conduits à assumer des responsabilités étendues car il y avait un grand risque pour l'intégrité des marchés financiers, donc pour les mécanismes de transmission de la politique monétaire, à travers la courbe de taux et le canal du crédit. Ceci a conduit à la mise en place du programme d'achat de titres publics, dont l'impact monétaire a été totalement stérilisé. Ce dispositif est par définition temporaire mais il fonctionnera aussi longtemps que nécessaire.

Ces difficultés bien réelles ne doivent pas masquer le grand succès de l'euro: la stabilité des prix est assurée depuis dix ans; la déflation a été évitée; nos concitoyens disposent de l'une des deux premières monnaies mondiales; on n'observe pas de changement visible dans le comportement de détention de réserves de change; enfin, la situation financière globale de la zone est meilleure que celle de beaucoup d'autres. N'oublions pas que le déficit budgétaire moyen dans la zone euro est sensiblement inférieur à celui des États-Unis, du Royaume-Uni ou du Japon par exemple. C'est pourquoi, pourvu que les efforts nécessaires soient accomplis, j'estime que nous pouvons considérer l'avenir avec optimisme.

Cette année 2011 doit donc être abordée avec résolution et vigilance :

- Résolution d'abord parce que, forts du travail accompli au cours des toutes dernières années, nous pouvons nous appuyer sur une architecture de supervision consolidée, un cadre réglementaire plus solide et des bilans globalement assainis des établissements financiers ;
- Vigilance aussi, parce que de grands enjeux de stabilité financière demeurent devant nous. De grands chantiers réglementaires doivent être menés à bien tandis que de nombreux risques doivent continuer à faire l'objet de toute notre attention.

I. 2010, année de la création de l'Autorité de contrôle prudentiel, a été une année d'intense mobilisation de tous les acteurs,

Je vous rappelle d'abord la « feuille de route » assignée à l'ACP lors de son installation le 9 mars 2010 :

- Réussir la fusion entre plusieurs autorités au service de l'intérêt général ;
- Réussir la sortie de crise ;
- Participer à la réforme du système financier international ;
- Protéger les consommateurs.

A. Réussir la fusion au service de l'intérêt général :

L'ACP a su se mettre en ordre de marche dès sa création. C'est aujourd'hui :

- une autorité composée de près de 1000 collaborateurs, pleinement opérationnelle et surveillant les risques dans l'ensemble du secteur financier, banques et assurances
- un collège plénier de 19 membres qui rassemble les expertises pluridisciplinaires au plus haut niveau d'exigence
- Un collège des sanctions de 6 membres, totalement séparé du Collège, ce qui garantit une sécurité juridique renforcée

Adossée à la Banque de France, l'ACP conserve ainsi le système de supervision qui a fait ses preuves pendant la crise et bénéficie de l'expertise économique et financière de la Banque de France. Ce modèle de supervision adossée à la banque centrale est d'ailleurs aujourd'hui en passe de devenir LE modèle en Europe, l'évolution la plus spectaculaire étant évidemment celle décidée par le Royaume-Uni.

B. Réussir la sortie de crise :

L'ACP a renforcé son action au service de la stabilité financière en développant son activité de mesure et de surveillance des risques en particulier à travers ses stress-tests. Et il y a, bien sûr, les contrôles sur pièces et sur place, tâche primordiale de l'ACP, qui sera en 2011 aussi soutenue et rapprochée qu'elle l'a été en 2010.

C. Participer à la réforme du système financier international

Nous avons pu, je crois, participer activement à l'élaboration des nouvelles réglementations européennes ou internationales en étant une force de proposition et en défendant les modèles qui

sont les nôtres et qui ont bien résisté durant la crise. Nous poursuivrons cette action au sein des Différentes instances européennes vont se mettre en place début 2011 mais j'y reviendrais plus longuement dans un instant.

D - Protéger les consommateurs : L'ACP exerce avec dynamisme et vigilance des responsabilités plus étendues en matière de contrôle de la commercialisation des produits financiers.

L'ACP veille non seulement au respect des dispositions législatives et réglementaires mais également à celui des règles de bonne pratique de chaque profession. Des contrôles sur place ont déjà eu lieu sur ces sujets dans plusieurs organismes d'assurance et établissements bancaires et cette action sera poursuivie et amplifiée en 2011 avec notamment le renforcement des actions de veille sur les publicités.

Pour faciliter les démarches de la clientèle dans un contexte de plus en plus complexe, le législateur a renforcé la coopération entre l'ACP et l'AMF par la création d'un pôle commun qui assure la coordination des actions des deux autorités. En outre, ce pôle s'appuie sur le réseau de la Banque de France pour l'accueil téléphonique des particuliers via la plateforme « Banque-info-service » qui reçoit près de 1000 appels par jour. Cette organisation AMF/ACP/réseau Banque de France fonctionne vraiment bien et je m'en réjouis.

II. Malgré ces réussites, nous devons rester vigilants et avoir conscience des défis que nous devons relever en 2011.

A. Les défis du secteur de l'assurance

On ne peut que se féliciter que les organismes d'assurance français aient su bien résister à la crise financière. Ils ont dégagé des résultats globalement satisfaisants, en dépit des catastrophes naturelles et du plus grand nombre de sinistres qui ont affecté l'activité non-vie ; la collecte en assurance-vie a affiché une progression sensible, tirant notamment parti du faible niveau des taux d'intérêt qui rend les produits à court terme moins attractifs pour les épargnants. Toutefois, le fait que les taux d'intérêt de long terme se soient également maintenus à un niveau durablement bas n'est pas sans risque pour l'équilibre financier des organismes à moyen-long terme. En sens inverse, la hausse récente des taux longs montre la rapidité et l'ampleur des mouvements possibles. La gestion actif-passif et les choix d'investissement doivent donc continuer à être suivis de manière très rapprochée par chaque organisme et nous y serons attentifs. De même, la politique commerciale doit rester responsable et équitable et je vous invite donc à exercer beaucoup de prudence et de vigilance dans le choix des taux servis à la clientèle, auxquels vos établissements procèdent dans la période actuelle. Dans le domaine de l'assurance non-vie, l'adéquation de la tarification avec la sinistralité doit être gérée attentivement; elle doit permettre que tous les engagements pris envers les assurés soient couverts de manière rigoureuse.

Mais aujourd'hui notre défi prioritaire est l'adaptation aux nouvelles règles de Solvabilité II. C'est une priorité de l'ACP, ce doit être une priorité pour les assureurs.

Les organismes d'assurance français ont répondu massivement -et je les en remercie- à la dernière étude d'impact, dite « QIS5 », dont la collecte s'est achevée en novembre 2010. S'ouvre maintenant une phase intensive d'exploitation et d'analyse approfondie de ces données, dont l'ACP prévoit de présenter les résultats à la Place lors d'une conférence qui se tiendra en avril 2011. Cette étude est une opportunité d'évaluer la fiabilité opérationnelle des processus mis en place dans vos entreprises pour « Solvabilité II ». Je souhaite en particulier que la maîtrise de « Solvabilité II » dépasse le cercle des spécialistes au sein des organismes d'assurance, car toutes les fonctions opérationnelles sont concernées, notamment les systèmes d'information qui devront être pleinement opérationnels lors de l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2013.

2011 sera une année cruciale pour Solvabilité II avec le suivi des processus de pré-candidature pour les organismes souhaitant utiliser des modèles internes, la publication des mesures

d'application dites de niveau 2 en cours d'année et la transmission des mesures qui les compléteront (dites de niveau 3) à la Commission européenne avant la fin de l'année.

B. J'en arrive maintenant aux enjeux de l'année 2011 pour le secteur bancaire.

L'année 2010 a été marquée par la nette amélioration de la situation du système bancaire français. Les résultats dégagés par les banques françaises au titre des 9 premiers mois ont affiché une vive progression par rapport à la même période de l'année précédente, sous l'effet conjugué d'une croissance des revenus, d'une baisse des charges d'exploitation, mais surtout de la baisse du coût du risque. Par ailleurs, les grands groupes bancaires français ont globalement amélioré leur solvabilité. Cette évolution est notamment le fruit de la réorientation progressive des activités vers des secteurs moins risqués dont la rentabilité est plus pérenne.

Toutefois, cette amélioration de la situation du système bancaire français ne doit pas conduire à abaisser le niveau de vigilance. Le coût du risque demeure notamment à un niveau élevé en particulier pour l'immobilier commercial et résidentiel dans plusieurs zones géographiques.

Un autre défi est l'adaptation aux évolutions réglementaires et prudentielles. Le renforcement des exigences en capital, en qualité et en quantité, était justifié. Il était nécessaire de renforcer la robustesse de nos systèmes financiers et de mettre à l'abri les finances publiques : il sera désormais impossible, à l'avenir, de solliciter le contribuable pour faire face à des difficultés éventuelles comme cela a été le cas dans certains pays pendant la crise. Nous avons veillé à ce que cette évolution préserve la capacité de financement de l'économie qui repose, en Europe, à 80% sur les banques. Nous avons également été très attentifs à ce que cela ne remette pas en cause notre modèle de banque universelle, qui a fait ses preuves. Nous serons, enfin, particulièrement vigilants dans l'application parallèle et équitable des dispositions venues dans Bâle III. L'Europe doit veiller, dans la définition de son propre calendrier, à ce que ses partenaires concrétisent bien en parallèle et sans ambiguïté la mise en œuvre de ces accords. Nous veillerons également au respect du "level playing field" dans un contexte où de grands établissements internationaux bénéficient encore de concours publics importants. De mon point de vue, les États devraient imposer le remboursement le plus rapide possible de ces concours (ce qui signifie la privatisation, le retrait des garanties et la poursuite des restructurations), car dans la période actuelle de reprise de l'économie mondiale et de l'activité financière, le risque de résurgence d'activités de marché risquées et de pratiques discutables de rémunération existe, et serait d'autant plus choquant et dangereux s'il était soutenu par les concours apportés par le contribuable.

Ceci étant, je vous demande de travailler sans délai au renforcement le plus rapide possible du niveau et de la qualité de vos fonds propres, de façon à anticiper les échéances prévues par Bâle III.

Il existe également un débat, vous le savez, sur les institutions systémiques. Il touche à la fois les banques et les assurances. Nous résisterons à la tentation du simplisme et de l'arbitraire. Sur ce sujet complexe, j'estime qu'il est nécessaire de préserver la capacité de jugement du superviseur, d'éviter tout dispositif aveugle et automatique et de s'appuyer principalement sur le "pilier 2" qui est un élément central de notre dispositif. Comme vous le savez, nous allons travailler à la convergence de nos régimes de résolution bancaire et je vous invite à participer activement à la réflexion qui s'engage sur le « bail in » et le « contingent capital ». Ce sont des sujets complexes, dont l'issue n'est ni certaine ni évidente, et pour lesquels l'apport de la profession est absolument essentiel.

Mais la question la plus difficile concerne les ratios de liquidité actuellement en débat. C'est un sujet qui touche directement les business models et les structures financières des différents pays. L'introduction de ces ratios soulève des questions importantes sur l'organisation de l'intermédiation financière ou sur la transformation de maturité. Certes, le degré de

transformation dans le système était excessif, d'autant plus que certains pays ne disposaient pas, à la différence de la France, de règles de liquidité. Mais les paramètres techniques des ratios proposés ont été décidés dans une certaine précipitation et mériteraient un examen plus approfondi. Les interactions avec la mise en œuvre de la politique monétaire sont potentiellement significatives et nécessitent d'être analysées avec soin. Enfin, il n'est pas souhaitable que la réglementation prudentielle conduise à orienter prioritairement les financements bancaires vers la couverture des besoins d'emprunt du secteur public, alors même que nous avons vu au cours de l'année 2010 que certains segments du marché de la dette souveraine pouvaient connaître de brutales crises de liquidité. Pour toutes ces raisons, je souhaite qu'une réflexion s'engage à nouveau sur la structure de ces ratios. Une période d'observation est ouverte et les schémas actuels ne doivent pas être considérés comme figés. J'estime, pour ma part, que des inflexions significatives sont nécessaires et qu'elles doivent être envisagées sans délai, afin de lever au plus tôt une incertitude préjudiciable à la bonne gestion et créatrice d'instabilité.

*

Préparation du passage à « Solvabilité II », mise en œuvre progressive de « Bâle III », mesures visant à renforcer la stabilité financière seront donc les grands défis de 2011. Ils nous imposent un niveau d'exigence élevé mais je sais que le système bancaire et d'assurance français est bien armé pour y faire face. L'ACP, pour sa part, sera totalement mobilisée pour que ces grands enjeux soient menés à bien.

Dans cette perspective, en mon nom personnel et au nom du Collège de l'Autorité de contrôle prudentiel, je vous présente de nouveau à chacun, à vos équipes et aux personnes qui vous sont chères, mes vœux les plus chaleureux pour 2011 !